



# FÉDÉRATION D'HALTHÉROPHILIE DU QUÉBEC

POLITIQUE DE SÉLECTION DES ATHLÈTES, DES  
ENTRAINEURS.EUSE.S ET DES OFFICIELS.LE.S SUR  
LES ÉQUIPES DU QUÉBEC

**Année 2026**

## **POLITIQUE DE SÉLECTION DES ATHLÈTES, DES ENTRAINEURS.EUSE.S ET DES OFFICIELS.LES SUR LES ÉQUIPES DU QUÉBEC.**

La FHQ fera appel à des entraîneurs.es et à des officiels.les pour assurer l'encadrement des athlètes lors de la participation de l'équipe du Québec à des événements nationaux et internationaux. La sélection des entraîneurs.res et des officiels.les se fera sur la base de critères de sélection présentés plus bas. Chaque sélection devra être approuvée par le CA de la FHQ.

### **ATHLÈTES**

#### Critères d'admissibilités

- Être membre en règle de la FHQ
  - Affiliation payée pour l'année d'activités en cours.
  - La vérification des antécédents judiciaires doit être à jour. (Aux deux (2) ans).
- Le club de provenance doit être en règle avec la FHQ.
  - Affiliation payée pour l'année d'activités en cours.
  - La vérification des antécédents judiciaires doit être à jour pour tous.les membres du CA. (Aux deux (2) ans).
- Être identifié.e sur la liste Excellence/Élite/Relève (Liste déposée sur le site de la FHQ - Février 2026)
- Être libre de toute suspension en lien avec les politiques et règlements de la FHQ, de WCH et de toutes les politiques antidopage.

\*Sans être sur la liste Excellence/Élite/Relève, l'athlète qui fait les standards des championnats nationaux peut, avec l'accorde de la FHQ, participer à la/aux compétitions à ses frais.

### **ENTRAÎNEUR.EUSE**

#### Critères d'admissibilités

- Être membre en règle de la FHQ
  - Affiliation payée pour l'année d'activités en cours.
  - La vérification des antécédents judiciaires doit être à jour. (Aux deux (2) ans).
- Le club de provenance doit être en règle avec la FHQ.
  - Affiliation payée pour l'année d'activités en cours.
  - La vérification des antécédents judiciaires doit être à jour pour tous.les membres du CA. (Aux deux (2) ans).
- L'entraîneur.e doit avoir le statut PNCE Compétition-Développement certifié.e.
- L'entraîneur.e doit être libre de toute suspension.

## Systeme de pointage – Entraîneur.euse.s identifié.e.s. (rémunéré.e.s.) sur les équipes du Québec

Statut de l'athlète	Point
Excellence	10
Élite	8
Relève	6
Non identifié	1

### Notes

- Les calculs seront effectués qu'après le relevé final de la CWFHC soit publié, pour ne pas calculer les athlètes qui se retireraient de la compétition.
- Les athlètes identifié.e.s sur la liste Élite relève qui n'ont pas d'entraîneur.euse Québécois.e principal.e assigné.e à leur nom et non supervisé.e par un entraîneur du Québec lors de cette compétition ne seront pas comptabilisé.e.s.
- Pour comptabiliser des points, l'athlète doit être inscrit.e et participer au championnat canadien
- Les entraîneur.euse.s sélectionné.e.s seront informé par la direction technique au **minimum 5 jours avant** la fermeture des inscriptions des championnats canadiens.

### Modalité de sélection (par priorité)

1. Doit avoir fait la démonstration qu'il.elle adhère et fait la promotion des valeurs, politiques et règlements de la FHQ.
2. Doit faire preuve d'ouverture et de flexibilité pour s'adapter aux changements et aux imprévus.
3. Avoir à cœur la collaboration, le travail d'équipe au sein de la fédération et avec d'autres entités sportives et le respect des protocoles établis par les organismes dirigeants dans le cadre d'événements provinciaux, nationaux et internationaux.
4. Doit posséder de solides compétences de leadership, une bonne capacité à motiver les athlètes et à communiquer efficacement avec eux.elles.
5. Démontrer une éthique personnelle et professionnelle irréprochable à l'intérieure et à l'extérieure de la sphère de l'haltérophilie.

\*Sans être désigné.e, un.e entraîneur.e peut, avec l'accord de la FHQ, participer à la compétition à ses frais.

### OFFICIELLE

#### Critères d'admissibilités

- Être membre en règle de la FHQ

- Affiliation payée pour l'année d'activités en cours.
- La vérification des antécédents judiciaires doit être à jour. (Aux deux (2) ans).
- Le club de provenance doit être en règle avec la FHQ.
  - Affiliation payée pour l'année d'activités en cours.
  - La vérification des antécédents judiciaires doit être à jour pour tous.les les membres du CA. (Aux deux (2) ans).
- Avoir le statut d'officiel.le nationale.e pour les compétitions nationales
- Avoir le statut d'officiel.le international.e pour les compétitions internationales
- Doit être libre de toute suspension

#### Modalité de sélection (par priorité).

1. Doit avoir fait la démonstration qu'il.elle adhère et fait la promotion des valeurs, politiques et règlements de la FHQ.
2. Doit faire preuve d'ouverture et de flexibilité pour s'adapter aux changements et aux imprévus.
3. Avoir à cœur la collaboration, le travail d'équipe au sein de la fédération et avec d'autres entités sportives et le respecte des protocoles établis par les organismes dirigeants dans le cadre d'événements provinciaux, nationaux et internationaux.
4. Doit posséder de solides compétences de leadership, une bonne capacité à motiver les athlètes et à communiquer efficacement avec eux.elles.
5. Démontrer une éthique personnelle et professionnelle irréprochable à l'intérieure et à l'extérieure de la sphère de l'haltérophilie.

